

# De qui s'moque-t-on ?



Direction  
☎ 04-75-53-44-70  
Fax: 04-75-53-47-28  
E.mail : secretariat-general@gh-portesdeprovence.fr

Montélimar, le 2 décembre 2019

## NOTE DE SERVICE N° 2019 – 104 A l'attention de l'ensemble des agents

**Objet : Application du temps de repas et du jour de solidarité**

Suite au CTE du 27 novembre 2019 (vote : abstention des représentants du personnel), vont être mises en place les mesures suivantes :

### 1) Temps de repas

Le principe est de déduire le temps de repas du temps de travail ; la déduction d'un temps de repas de 30 minutes sera effective à compter du **1<sup>er</sup> février 2020**.

Cette mesure concerne les agents des services dont la liste figure en annexe, sauf pour les horaires d'après-midi et de nuit.

Votre cadre pourra, de manière exceptionnelle, vous demander de ne pas quitter votre poste de travail durant la pause méridienne, si les conditions particulières de travail le justifient. Dans ce cas, l'agent n'ayant pu prendre sa pause-déjeuner, sera autorisé à quitter plus tôt son poste de travail.

De nouveaux codes horaires et cycles de travail vont donc être créés par vos cadres. Les agents ayant des compteurs d'heures positifs au moment de la mise en place du temps de repas, garderont temporairement la même amplitude horaire (avec déduction du temps de repas) de façon à épurer le stock d'heures, soit à hauteur de 30 minutes par jour travaillé.

Passé cette période intermédiaire, votre temps de présence quotidien sera allongé de 30 minutes (pour les horaires actuellement en 7h30).

### 2) Journée de solidarité

La journée de solidarité s'applique pour l'ensemble du personnel - médical et non médical - à compter de l'année 2020. Elle pourra être déduite de deux manières :

- Suppression d'un jour de RTT pour les agents au forfait cadre et les médecins
- Suppression des heures correspondantes sur le compteur d'heures dues pour les agents au décompte horaire. En cas de compteur équilibré, un jour sera déduit (RTT, à défaut CA ou CET).

Je remercie l'ensemble du personnel pour l'effort demandé.

Le Directeur

Michel COHEN



- Diffusion générale

### La « 1/2 de repas »

ou comment remettre vos comptes d'heures à Zéro : vos heures sup. défiscalisées passent à la trappe... ils se servent librement sans votre accord... vous travaillez... pour leur donner !!!

La Direction vous remercie de votre générosité sans faille.

### Journée de « Solidarité »

ou comment remettre vos comptes d'heures à Zéro : vos heures sup. défiscalisées passent à la trappe... aussi bien l'un de vos CA... ils se servent librement sans votre accord... vous travaillez... pour leur donner !!!

La Direction vous re-remercie de votre générosité sans faille et sans reproche.

Le Directeur et son équipe de Direction vous re-re-remercie pour leurs prochaines primes et futures promotions, grâce à votre générosité sans faille et sans reproche.

## CGT-GHPP

Tél : 04 75 53 44 91  
Poste : 44 91  
Port : 07 66 50 66 78

cg@gh-portesdeprovence.fr

Site WEB : CGT-GHPP.FR



Permanences  
au  
local CGT

Lundi - Jeudi  
13h00 - 16h00

Mardi - Mercredi  
Vendredi  
10h00 - 16h00